

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1036

présenté par
M. Richard

ARTICLE 15 UNDECIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de manière régulière ou ponctuelle les citoyens. Elles s'imposent à la collectivité »

les mots :

« les citoyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.